

Les pépinières d'entreprises fleurissent dans l'agglo

Extensions pour les existantes, projets d'ouverture de deux autres... Les pépinières gérées par l'agglomération Caen-la-Mer ont du souffle.

Nautisme chez Yachts Industries

Installée sur la Presqu'île portuaire, cours Caffarelli, la pépinière nautique Norlanda est « pleine ». Lancée fin 2008, elle accueille 13 jeunes entreprises (60 emplois). Elle va s'agrandir, avec la création d'un hôtel d'entreprises (locaux louables quelques mois ou plus). L'extension est prévue un peu plus loin dans les locaux de l'ancien chantier naval Yachts Industries, fermé en 2009.

Ce grand bâtiment noir a été racheté par l'agglomération Caen-la-Mer. « On dispose de 18 mois pour le commercialiser à une activité nautique », décrit Mathieu Desramé, chargé de la gestion des pépinières, au sein de l'agence de développement économique Synergia. L'ensemble (6 000 m², dont 500 m² de bureaux) a été « divisé en six ateliers et 15 bureaux ». Les premiers occupants devraient arriver « dans trois prochains mois ».

Plug n'work grandit encore

Sur le campus de Colombelles dédié aux nouvelles technologies, Plug n'work va aussi s'agrandir. Ouverte en 2008, cette pépinière (1 650 m²) abrite une quarantaine de sociétés, pour un total de 100 emplois. Elles peuvent y rester trois ans maximum, pour un loyer à tarif préférentiel. Cet espace affiche lui aussi complet.

L'an dernier, il s'était un peu agrandi. Bientôt, il offrira 1 300 m² de bureaux supplémentaires. Des bureaux situés dans un bâtiment à côté, appelé Innovaparc. « Il a été acheté en décembre par l'agglomération. » L'extension mêlera pépinière et hôtel d'entreprises. Autre espace pour les sociétés émergentes, le centre de recherche NXP a lui-même l'intention de leur louer l'un de ses étages (500 m²).

Pépinière biotech en vue

Longtemps évoquée, une pépinière axée sur la biotechnologie va être

Les pépinières d'entreprises gérées par l'agglomération Caen-la-Mer



créée d'ici deux ans. « Des projets de créations d'entreprises émergent des laboratoires, de l'université, mais sont confrontés à une problématique basique de locaux : ces sociétés ont besoin d'équipements spécifiques. Dans une pépinière, le matériel, très coûteux, peut être mutualisé. »

Le thème a été élargi : sciences du vivant, sciences de l'ingénieur. Soit : biotechnologies, chimie, imagerie médicale, pharmacie, physique... « C'est-à-dire les activités qu'on retrouve sur le plateau nord de Caen. » La pépinière (5 000 m²) sera installée à cet endroit, dans les anciens bâtiments de NXP (face au CHU), à côté des deux entreprises déjà implantées. Elle devrait proposer des labos de 100 à 300 m².

Art et multimédia

C'est le dernier projet en date, envisagé dans le futur ensemble des Rives de l'Orne. Un emplacement de 450 m² lui est déjà attribué sur

les plans, près de Synergia. À cet endroit, la pépinière serait aussi proche de l'Esam (Ecole supérieure d'arts et médias) et de la Bibliothèque multimédia à vocation régionale à venir. Pour trouver un équilibre financier,

elle pourrait être couplée à un centre d'affaires (location de locaux équipés pour une très courte durée), du fait de la proximité de la gare.

Virginie JAMIN.

Vers un espace numérique

Synergia travaille sur un autre projet, à Colombelles : un Espace numérique d'entreprises. Installé dans le bâtiment Érable sur 1 000 m², ce lieu « destiné aux entreprises » proposerait un showroom des technologies des sociétés de la région. Ainsi qu'un espace de formation et une salle de

téléprésence, « de la visio-conférence très améliorée ». Également prévu : un hôtel d'entreprises pour les membres du pôle de compétitivité Transactions électroniques sécurisées qui travaillent sur des projets communs. Objectif : « Les ancrer dans la région. »

50 C'est le nombre d'emplois supplémentaires que la quarantaine d'entreprises installées à la pépinière Plug n'work ont prévu de créer cette année. Cela portera leur effectif cumulé à 150 salariés. Fin 2009, il s'élevait à une cinquantaine de personnes ; fin 2010, à une centaine.

Jérémie, d'une thèse à la création de société

« Au début, je n'avais pas forcément en tête de créer une société. Cela s'est fait progressivement. » En juillet, Jérémy Le Goff, 35 ans, a lancé ADN'tox. Pharmacien de formation, seul salarié pour l'instant, il est hébergé au centre Baclesse, au laboratoire Greca (Groupe régional d'études sur le cancer). « J'ai de la chance d'être ici, rebondit-il. Beaucoup d'autres projets sont freinés par le manque de locaux adaptés. Qu'une pépinière autour des biotechnologies voit le jour me paraît essentiel. » Lui-même, si sa société « évolue correctement et se retrouve à l'étroit », pourrait « envisager » cette solution.

Jérémy Le Goff a passé sa thèse en 2004. Son sujet : les risques de cancer en milieu agricole, par rapport aux produits phytosanitaires. Dans ce cadre, il a travaillé sur l'utilisation de biomarqueurs. Des paramètres dont on mesure les modifications : ils évoluent quand ils sont exposés à un produit toxique. Certains (les biomarqueurs de génotoxicité) indiquent que des substances chimiques ont un impact sur l'ADN. Comment les détecter ? « Je cherche

des adduits. » Il s'agit de l'ensemble qui se forme quand un produit chimique se fixe sur l'ADN.

Foie de poissons

Jérémy Le Goff propose de la prestation de services pour d'autres organismes ou entreprises. Notamment l'Iframer, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer. « Par exemple, ils vont m'envoyer des échantillons de foie de poissons potentiellement exposés à des polluants. Comme des produits pétroliers. » Jérémy Le Goff extrait l'ADN, puis effectue ses recherches.

« Le marché, clairement européen, évolue beaucoup, décrit-il. Il est très axé sur les problématiques environnementales. Avant on mesurait les polluants ; maintenant, on regarde l'impact sur les êtres vivants. » Des pays d'Europe du Nord commencent à faire appel à ADN'tox, « seule » société sur son créneau. Le jeune chercheur ne regrette pas l'aventure du privé. « C'est très enrichissant. Je découvre un nouveau métier, à la fois scientifique et chef d'entreprise. »



Après être passé par les phases préincubateur, puis incubateur, Jérémy Le Goff a créé sa société en juillet.

Caen Event présente des salons relookés

Page 7

Caennais tué à Lille : trois jours de procès

Page 6

Disparu à Caen : la mobilisation continue

Page 6

Justice

Harcèlement : les patrons d'une société jugés

« Harcèlement moral au travail. » À la barre du tribunal correctionnel : une mère et son fils. Âgés de 64 et de 39 ans, ils dirigent un cabinet d'experts auprès des sociétés d'assurances, au nord de Caen.

L'affaire débute en 2009 après la plainte d'une employée. L'enquête met au jour un « schéma », un « *modus operandi* ». L'ambiance se dégradait semble-t-il à partir du moment où une employée bénéficiait d'un congé maternité ou apportait un arrêt-maladie.

Cela signifiait, selon les plaignantes, des vexations et humiliations de la part des employeurs. Et pouvait aller jusqu'à des remarques sur leur vie privée ou leur poids, des remises en cause de leurs compétences. Il leur était parfois demandé d'espionner leurs collègues.

L'une des employées a affirmé avoir dû rester assise sans rien faire de 10 h 45 à 13 h. Une autre serait restée trois heures debout devant le dirigeant. Une situation telle que certaines démissionneront ou feront des dépressions.

« Nous n'avions pas le droit de nous parler entre nous », a témoigné l'une d'elles auprès des enquêteurs. Une autre a affirmé que la directrice générale lui a demandé de faire de fausses attestations antidatées contre

les autres employées.

Les prévenus contestent farouchement toutes les déclarations. L'attitude un peu hautaine de la sexagénaire irrite le juge. La prévenue affirme ne pas comprendre. « Elles mentent sur certaines choses. Je les ai toujours respectées ! » Pourquoi, demande-t-elle, l'une des employées a fait travailler sa fille dans la société ? « Je ne mettrais pas mes enfants dans une boîte où il y a du harcèlement. »

« Quel serait leur intérêt à mentir ? Elles étaient bien payées », s'interroge M^e Fautrat, avocate de sept plaignantes. Elle rejette tout complot contre les prévenus. Face à « des déclarations nombreuses, concordantes », le procureur Bruno Albisetti requiert 5 000 € et 2 500 € à l'encontre de la mère et du fils. Avec publication du jugement « à la porte du cabinet ».

Leur avocat, M^e Wucher-Noerth, plaide la relaxe. « Il y a des problèmes d'ordre relationnel. » Les salariées se seraient montées « les unes contre les autres », avant de « se fédérer » contre leurs patrons. Mais certaines victimes, selon la partie civile, « ne se connaissaient pas avant cette procédure ».

Délibéré le 12 avril.

L'artiste condamné a fait appel

Hier, une cinquantaine de membres du comité de soutien se sont rassemblés devant l'agence Caen-centre de Pôle emploi.



Le comité de soutien réuni hier prévoit d'autres actions.

« Des déclarations de l'intermittent ont été erronées en ce qui concerne les périodes et le nombre d'heures. » Par la voix de son avocat, M^e Philippe Salmon, Pôle emploi a décidé de faire une mise au point à la suite de la condamnation de Christophe Lehodey, écrivain et metteur en scène caennais de 44 ans, au RSA.

Celui-ci doit rembourser 35 448 € d'allocations chômage « indues », perçues entre 2001 et 2004 au titre du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle. « On ne fait qu'appliquer les règles de l'assurance chômage. Employé par une association, il intervenait dans plusieurs structures, non en tant qu'artiste mais en tant qu'enseignant, relevant donc du régime général. »

Christophe Lehodey avait déclaré les 507 heures nécessaires pour conserver son statut d'intermittent chaque année. « Dès lors que le tribunal déqualifie une heure, il le perd », poursuit l'avocat.

Mobilisation soutenue

Les membres du comité de soutien à Christophe Lehodey ne décollent

pas et craignent que d'autres têtes tombent. Hier après-midi, une cinquantaine d'entre eux se sont rassemblés devant l'agence Caen-centre de Pôle emploi, rue Fred-Scamaroni. Devant des grilles « exceptionnellement » fermées.

« Nous sommes tous des cas Lehodey », lance Jean-Pierre Dupuy, responsable de l'Adada, Association de développement des arts et de défense des artistes et techniciens. « On est tous des escrocs ou pas ? Que fait la Drac, Direction régionale des affaires culturelles ? Aujourd'hui, il faut un débat. On nous demande d'intervenir en milieu scolaire en tant qu'artiste. Et on nous parle d'enseignement. Dans ce cas, l'Éducation nationale est aussi fautive », insiste René Paréja, qui dirige l'association Nord-ouest théâtre. « Ce n'est pas au juge de nous qualifier d'artiste ou pas. Ni à Pôle emploi », ajoute Jean-Pierre Dupuy. Soutenu, Christophe Lehodey a fait appel du jugement du 24 janvier. « Nous allons l'aider. D'autres intermittents, dans le même cas, en France, ont gagné leur procès en appel. »

Nathalie HAMON.

BOUCHERIE

maxiViande

Retrouvez chaque semaine vos promotions sur :
www.laqualitegourmande.fr
Du Mercredi 9 au Samedi 19 Mars 2011

Viande Bovine

ROTI DE BOEUF

Tende de tranche, Plat de Tranche, Macreuse

1KG ACHETÉ + 1KG GRATUIT

Origine France

ESCALOPE DE PORC

Jambon

1KG ACHETÉ + 1KG GRATUIT

Origine France

Pour votre santé, pratiquer une activité physique régulière. www.mangerbouger.fr

CAEN : 70 rue St Jean / 11 rue de Molière / 35 rue des Boutiques / rue de la Défense Passive / rue de Caponière / Place de la Liberté / rue d'Authie / MONDEVILLE LIDL - RN13 / COLOMBELLES LIDL - Zac de Lazzaro / HEROUVILLE ST CLAIR LIDL - Pont de Calix / GRACE DE DIEU - place du commerce - Caen / FALaise - 21 rue de la pelleterie / ST VIGOR LIDL - Route d'Esquay - Sur-Seulles / BAYEUX - Place St Patrice / LISIEUX - avenue Henri Chéron.

Défi Viandes - RCS - Caen 448 757 997 - Sauf erreur typographique.

Paquets de lames de rasoir volés : prison

« J'ai aucune ressource depuis que je suis là. » Yuri, 30 ans, détenu pour une autre cause, comparait pour vol.

Le 29 avril, à Chaumont (Haute-Marne), il vole dans une grande surface 15 paquets de lames de rasoir pour un montant de 371 €. Il était porteur d'un « sac aménagé avec du papier spécial pour éviter de sonner dans les portiques de sécurité ».

Youri a déjà été condamné pour plusieurs vols. La procureure requiert à son encontre la peine plancher : deux ans de prison.

C'était « une délinquance presque d'obligation », plaide M^e Dazel, avocate de la défense qui ne voit « rien de dramatique en soi ». Le tribunal a écarté la peine plancher et condamné Yuri à 10 mois de prison.